



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 16 mai 2019**

RAPPORT 11/2019 AU CONSEIL COMMUNAL

**Etat de l'étude des motions et postulats en suspens et
demandes de prolongation de délais**

Vevey, le 29 avril 2019

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La commission désignée pour rapporter sur le préavis no 11/2019 a siégé à l'Hôtel de Ville de Vevey, en date du 1^{er} avril 2019.

Etaient présents :

Mesdames Yvette Bonjour, UDC
Sophie Métraux, VER
Anne-Francine Simonin, VL

Messieurs Nuno Domingos Aeby, PDC
Alain Gonthier, DA
Vincent Imhof, PLR
Vincent Matthys, PS (rapporteur)

La Municipalité de Vevey est représentée par Madame Elina Leimgruber, Syndique, Messieurs Jacques Ansermet, Michel Renaud et Etienne Rivier, Municipaux.

En préambule, Mme Leimgruber relève le nombre important de motions et postulats déposés par les Conseillers communaux et rappelle la volonté de la Municipalité d'y répondre, dans la mesure du possible, avant les dates indiquées dans le préavis.

Comme la commission chargée d'étudier l'état des motions et postulats en suspens est convoquée une fois par année, la Municipalité nous informe qu'elle a décidé d'aligner les demandes de prolongation de délais sur ce rendez-vous annuel.

1. **Motions – délais échus**

n° 01 Motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey »

- Prise en considération le 29.03.2013, délai accordé au 30.09.2018, délai demandé au 31.03.2020.

Remarque de la commission :

Un commissaire fait remarquer que plusieurs objets déposés au Conseil touchent à la politique du logement, donc à gérance. Si la Municipalité veut réellement sortir de l'ornière, il estime qu'elle doit absolument mettre le « turbo » afin d'apporter des réponses avant mars 2020. Pour lui, la gestion de ce dossier par la Municipalité n'est pas satisfaisante.

Il lui est répondu que la Municipalité travaille dans ce sens et n'a aucunement l'intention de laisser trainer ce dossier. Cela passe par l'engagement d'un gérant d'immeuble; ce qui permettra de disposer d'un regard professionnel. Il est relevé que l'annonce a amené moins de dossiers de candidature qu'escompté.

n° 02 Motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité de droits au pipi »

- Prise en considération le 20.06.2013, délai accordé le 28.03.2019, délai demandé au 31.03.2020.

Remarque de la commission :

Un commissaire a remarqué la pose d'un isolant sur les murs du bâtiment abritant les toilettes du débarcadère. Il se demande si ces wc seront chauffés ?

Renseignement pris, il lui est répondu que le bâtiment est justement isolé du froid car il ne sera pas chauffé.

n° 03 Motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts »

- Prise en considération le 01.10.2015, délai accordé au 31.03.2019, délai demandé au 31.03.2020.

Pas de remarque particulière, si ce n'est qu'une commissaire se réjouit de voir cet espace à nouveau proposé aux Veveysanes et Veveysans.

n° 04 Motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand »

- Prise en considération le 10.12.2015, délai accordé au 31.12.2018, délai demandé au 31.03.2020.

Remarque de la commission :

Vu que la Commune de Saint-Légier met actuellement en place une « zone réservée » sur son territoire et que la parcelle concernée y sera très certainement intégrée, plusieurs membres de la commission se demandent s'il ne faudrait pas classer cette motion. Après réflexion, il est décidé de la garder ouverte. Cela pourrait quand même être une alternative à étudier au cas où le P+R d'Hauteville venait à ne pas se faire.

n° 05 Motion de M. Vincent Matthys « Le wifi public à Vevey, retour dans le futur »

- Prise en considération le 15.03.2018, délai accordé au 17.05.2019, Compte tenu de la remise en service du wifi, proposition est faite de considérer cette motion comme réglée.

Remarque de la commission :

Même si un communiqué de presse a été envoyé, un commissaire se demande si des panneaux indiquent que le wifi est disponible aux différents endroits concernés. La Municipalité se renseignera.

2. Postulats – délais échus

n° 06 Postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey »

- Prise en considération le 24.02.2011, délai accordé au 31.12.2018, délai demandé au 31.03.2020.

Pas de remarque particulière.

n° 07 Postulat de M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin »

- Prise en considération le 26.01.2012, délai accordé au 31.12.2018, Compte tenu du déménagement du Cadratin à Sottens et conformément à l'art 95 du RCC, la Municipalité propose de rayer ce postulat de la liste des objets en suspens

Pas de remarque particulière.

- n° 08 Postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPArtir à point »
- Prise en considération le 05.12.2013, délai accordé au 31.03.2019, délai demandé au 31.03.2020.
- Pas de remarque particulière.**
- n° 09 Postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique »
- Prise en considération le 17.06.2010, délai accordé au 31.09.2018, délai demandé au 31.03.2020.
- Remarque de la commission :**
- Les remarques rejoignent celles faites pour le traitement de la motion n° 01, à savoir que la Municipalité se doit d'avancer sur ce dossier jugé prioritaire.
- n° 10 Postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey »
- Prise en considération le 05.12.2013, délai accordé au 31.12.2018, délai demandé au 31.03.2020.
- Pas de remarque particulière,** si ce n'est que la Commune étudie actuellement différents modes de construction pour ledit skatepark, tout en recherchant l'endroit idoine. Les contacts pris avec les communes de Montreux et la Tour-de-Peilz n'ont par contre pas abouti.
- n° 11 Postulat de Mme Isabelle Jerbia « L'intégration n'est pas une question de nationalité »
- Prise en considération le 12.03.2015, délai accordé au 31.03.2019, délai demandé au 31.03.2020.
- Remarque de la commission :**
- Après lecture du texte figurant dans le préavis, Il est demandé que les réponses de la Municipalités portent bien sur les 3 thématiques figurant dans le postulat, à savoir :
- d'établir un rapport avec un bilan détaillé de l'accessibilité des bâtiments et bureaux administratifs, avec l'optique d'améliorer cette situation;
 - de mettre en place 'une politique d'intégration au niveau des postes de travail dans la mesure du possible et selon les compétences requises;
 - d'étudier la possibilité d'avoir un traducteur de la langue des signes pour nos séances du conseil communal, afin de n'exclure aucun citoyen lors de nos débats en direct.
- n° 12 Postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux évènements qu'elles organisent »
- Prise en considération le 21.05.2015, délai accordé au 30.09.2018, délai demandé au 31.03.2020.
- Remarque de la commission :**
- Pour plusieurs commissaires, il serait intéressant de recevoir la liste des critères d'obtention d'une subvention.
- Avec un œil externe, M. Ansermet estime que Vevey se situe dans les communes qui soutiennent le plus les associations, ce qui ne veut pas dire que la situation doit être figée.

- n° 13 Postulat de M. Bastien Schobinger « Entretien des routes, où va-t-on ? »
- Prise en considération le 03.9.2015, délai accordé au 30.03.2019, délai demandé au 16.05.2019.
- Pas de remarque particulière.**
- n° 14 Postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau »
- Prise en considération le 01.09.2016, délai accordé au 31.12.2018, délai demandé au 31.03.2020.
- Remarque de la commission :**
- Une commissaire se demande ce qu'il se passerait si le projet issu du mandat d'études parallèles pour la Place du Marché venait à ne pas être réalisé ?
- Il lui est répondu que le postulat de Mme Dalla Palma Zahar porte de toute manière sur tous les quais. La Commune travaille sur le concept directeur sur le traitement des rives. Un préavis arrivera sous peu au Conseil.
- Le lien sera fait avec le postulat « Pour un lac sans discrimination » déposé par Mme Isabel Jerbia (accessibilité des rives aux personnes en situation de handicap).
- n° 15 Postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier »
- Prise en considération le 10.11.2016, délai accordé au 31.09.2018, délai demandé au 31.03.2020.
- Remarque de la commission :**
- S'agissant également d'un aspect de la politique communale du logement, la commission fait les mêmes remarques que celles concernant les points 1 et 9 ci-avant et les étend également au postulat en cours de M. Steven Pilet "L'internalisation des gérances, c'est maintenant".
- n° 16 Postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement »
- Prise en considération le 09.03.2017, délai accordé au 30.06.2018, délai demandé au 31.03.2020.
- Pas de remarque particulière**, si ce n'est qu'il est rappelé que des démarches participatives peuvent être menées pour des thèmes autres que les questions d'urbanisme.
- n° 17 Postulat de Mme Isabel Jerbia « Une aide à saisir »
- Prise en considération le 05.10.2017, délai accordé au 05.10.2018, délai demandé au 31.03.2020.
- Remarque de la commission :**
- Des précisions sont demandées au sujet des démarches entreprises auprès d'autres villes du Canton, dans le but d'étudier la possibilité de mandater une association apte à porter des projets susceptibles d'être éligibles à des aides fédérales. Madame la Syndique se renseigne (cf. information annexée).
- n° 18 Postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique »
- Prise en considération le 09.11.2017, délai accordé au 09.11.2018, délai demandé au 31.03.2020.

Remarque de la commission :

Plusieurs commissaires espèrent que d'ici les prochaines élections communales, les partis arriveront à se mettre d'accord pour supprimer l'affichage « sauvage » en vue de votations, y compris celles imprimées sur un support « plastique ». A compenser par de nouvelles surfaces temporaires mises à disposition par la Commune.

n° 19 Postulat de M. Henok Gyger « Barrières, sans ceinture de sécurité »

- Prise en considération le 01.02.2018, délai accordé au 01.02.2019, délai demandé au 31.03.2020.

Pas de remarque particulière, si ce n'est qu'une des trois passerelles est actuellement fermée pour des raisons de corrosion.

n° 20 Postulat de M. Antoine Dormond « Décibels »

- Prise en considération le 01.02.2018, délai accordé au 01.03.2019, délai demandé au 16.05.2019.

Pas de remarque particulière.

3. Postulats – délais en cours

En cohérence avec la volonté de la Municipalité d'aligner les dates de prolongation de délais sur la séance annuelle de la commission ad' hoc, les commissaires proposent de faire de même avec les dates des postulats dont les délais sont encore en cours. La Municipalité est d'accord avec ce principe.

Pour les postulats suivants, la commission propose ainsi de prolonger, **par amendement**, le délai de réponse au 31.03.2020 :

Postulat de M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey vecteur de développement »

- Prise en considération le 27.06.2011, délai accordé au 20.12.2019, **prolongation au 31.03.2020**

Postulat de M. Vincent Matthys et consort « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale »

- Prise en considération le 01.09.2016, délai accordé au 31.12.2019, **prolongation au 31.03.2020**

Postulat de M. Julien Rillet « A chaque quartier sa maison »

- Prise en considération le 01.09.2016, délai accordé au 31.11.2019, délai reporté au **délai proposé au 31.03.2020**

Postulat de M. Steven Pillet et consort intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie du Léman à Vevey »

- Prise en considération le 18.05.2017, délai accordé au 16.05.2019, **prolongation au 31.03.2020**

Postulat de Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain »

- Prise en considération le 17.05.2018, délai accordé au 17.05.2019, **prolongation au 31.03.2020**

Remarque de la commission :

Plusieurs commissaires regrettent que la Municipalité n'ait pas profité des promenades organisées dans le cadre de la révision du Plan directeur communal pour recueillir l'avis de femmes au niveau sécuritaire. La commission propose ainsi d'intégrer ces promenades dans le cadre de l'élaboration du plan Lumière.

Postulat de Mme Isabel Jerbia « Des soins dentaires pour toutes et tous »

- Prise en considération le 17.05.2018, délai accordé au 17.05.2019, **prolongation au 31.03.2020**

Postulat de tous les partis « Des zones à 30km/h en toute sécurité »

- Prise en considération le 17.05.2018, délai accordé au 17.05.2019, **prolongation au 31.03.2020**

La Municipalité précise que la réponse sera traitée dans le cadre du Plan directeur et non séparément.

Postulat de M. Steven Pilet « L'internalisation des gérances, c'est maintenant »

- Prise en considération le 17.05.2018, délai accordé au 17.05.2019, **prolongation au 31.03.2020**

Postulat de M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics »

- Prise en considération le 13.09.2018, délai accordé au 14.11.2019, **prolongation au 31.03.2020**

Postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discrimination »

- Prise en considération le 11.10.2018, délai accordé au 10.10.2019, **prolongation au 31.03.2020.**

La commission propose de classer **par amendement** :

- le postulat M. Philippe Herminjard « Lisibilité des comptes et des budgets de Vevey »; il a été classé le 28 mars 2019 par l'approbation du point 5 des conclusions amendées du préavis 06/2019 « Audit financier et organisationnel ».
- le postulat interpartis (UDC, PLR, PS) « Vevey une situation intenable », vu les actions en cours.

Pour le postulat de Mme Caroline Gigon « Les Veveysan-ne-s grands oubliés de la FDV ? », la Municipalité **s'engage à apporter une réponse avant le début de la FDV.**

Pour terminer, la commission propose également de modifier, **par amendement**, le point 3 des décisions, en supprimant le verbe « de proposer ». C'est en effet bien le Conseil qui décide de rayer ou non un objet de la liste des objets en suspens. Le point 3 des décisions devient :

- de rayer de la liste des objets en suspens le postulat de M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin ».

Points complémentaires

Lors de séance portant sur l'étude des motions et postulats en suspens en mars 2018, la commission avait émis le vœu que la Municipalité réponde au 13.09.2018 à l'interpellation

de Mme Isabel Jerbia intitulée « Un hôpital, un regroupement, quel avenir pour les parcelles libérées ». A ce jour aucune réponse n'a été apportée. Une réponse écrite est attendue.

De même, Mme Isabel Jerbia a déposé le 9 mars 2017 une interpellation intitulée « Droits civiques pour tous ». La Municipalité avait proposé une réponse écrite, réponse qui n'a toujours pas été donnée.

Mme la Syndique prendra contact avec l'interpellante afin d'y donner suite.

Délibérations

En tenant compte des informations transmises et des réponses apportées par la Municipalité, le rapport est adopté à l'unanimité, tel qu'amendé.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 11/2019, du 18 mars 2019, sur l'état de l'étude des motions et postulats en suspens et demandes de prolongation de délais ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 95 du règlement du Conseil communal du 10 octobre 2014, les prolongations de délais :

- n° 01 au 31 mars 2020 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « En faveur d'une véritable politique foncière à Vevey » ;
- n° 02 au 31 mars 2020 pour répondre à la motion de M. Jérôme Christen « Pour des toilettes décentes, en suffisance et l'égalité de droits au pipi » ;
- n° 03 au 31 mars 2020 pour répondre à la motion de Mme Christiane Lavanchy « Pour que les Toveires restent verts » ;
- n° 04 au 31 mars 2020 pour répondre à la motion de M. Vincent Imhof « Création d'un parking P+R et d'un parc artisanal entre la boucle de Gilamont et le Café du Stand » ;
- n° 06 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Eric Oguey « Un boulodrome à Vevey » ;
- n° 08 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Rien ne sert de courir il faut PPartir à point » ;
- n° 09 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Alain Gonthier « Répondre à un besoin, faire du logement une priorité politique » ;
- n° 10 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Un espace moderne en béton (skatepark) pour les sports à roulettes à Vevey » ;

- n° 11 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de Mme Isabelle Jerbia «L'intégration n'est pas une question de nationalité » ;
- n° 12 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Jérôme Christen « Pour un meilleur soutien aux sociétés locales, sportives, associatives et culturelles et aux évènements qu'elles organisent » ;
- n° 13 et 20 au 16 mai 2019 pour répondre aux postulats de M. Bastien Schobinger « Entretien des routes, où va-t-on ? » et de M. Antoine Dormond « Décibels » ;
- n° 14 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de Mme Sabrina Dalla Palma Zahar « Vevey les pieds dans l'eau » ;
- n° 15 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour une ville gestionnaire de son patrimoine immobilier » ;
- n° 16 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Julien Rilliet « Participation citoyenne et projets d'aménagement » ;
- n° 17 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de Mme Isabel Jerbia « Une aide à saisir » ;
- n° 18 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Dominique Kambale « Moins de plastique, plus de politique » ;
- n° 19 au 31 mars 2020 pour répondre au postulat de M. Henok Gyger « Barrières, sans ceinture de sécurité » ;

2. de considérer comme réglée et de classer la motion suivante :
 - n° 05 « Le wifi public à Vevey, retour dans le futur » de M. Vincent Matthys ;
3. de rayer de la liste des objets en suspens :
 - n° 07 le postulat de M. Jérôme Christen « Un espace pour le Cadratin ».
4. de classer le postulat de M. Philippe Herminjard « Lisibilité des comptes et des budgets de Vevey » dont le délai est toujours en cours.
5. de classer le postulat interpartis (UDC, PLR, PS) «Vevey une situation intenable» dont le délai est toujours en cours.
6. d'accorder une prolongation de délai au 31.03.2020 pour tous les autres postulats en cours:
 - postulat de M. Etienne Rivier « Le Port de plaisance de Vevey vecteur de développement » ;
 - postulat de M. Vincent Matthys et consort « Pour que la population veveysane puisse se positionner, à titre consultatif, sur la politique à mener en termes de fusion régionale » ;
 - postulat de M. Julien Rillet « A chaque quartier sa maison » ;)
 - postulat de M. Steven Pillet et consort intitulé « Favoriser l'implantation de la monnaie du Léman à Vevey » ;
 - postulat de Mme Isabel Jerbia « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » ;
 - postulat de Mme Isabel Jerbia « Des soins dentaires pour toutes et tous » ;

- postulat de tous les partis « Des zones à 30km/h en toute sécurité » ;
- postulat de M. Steven Pilet « L'internalisation des gérances, c'est maintenant » ;
- postulat de M. Gilles Perfetta « Plus d'espaces publics » ;
- postulat de Mme Isabel Jerbia « Pour un lac sans discrimination ».

Au nom de la Commission
Le rapporteur



Vincent Matthys

Annexe ment.

Annexe relatif au postulat de Mme Isabel Jerbia « Une aide à saisir »

1. Les employeurs ne peuvent bénéficier directement de subventions du Bureau fédéral de l'égalité. Les directives sont claires à ce sujet.

Ne peuvent pas bénéficier d'aides financières, les projets d'égalité entre femmes et hommes hors de la vie professionnelle, par exemple dans la famille, les loisirs, le sport, la culture, la politique, les médias, la société en général, etc. La pratique d'octroi des aides exclut également :

- Des **projets ponctuels** tels que des manifestations, des colloques, des conférences, des publications isolées, des travaux de diplôme, etc.
- Des **travaux de recherche ou scientifiques** à moins qu'ils ne soient destinés à préparer la réalisation pratique d'un projet de mise en œuvre dans le monde du travail
- Des **formations et formations continues de femmes et d'hommes** dans des disciplines spécifiques à une profession et dans des disciplines générales comme les langues, l'informatique, les mathématiques, etc.
- Des projets ayant des **visées essentiellement politiques** au sens strict (influencer sur des décideuses et décideurs politiques)
- Des projets qui **profitent exclusivement à des personnes actives au sein de l'organisme responsable** (collaboratrices et collaborateurs, membres, etc.), y compris des **projets internes à une entreprise** et des projets qui ne concernent qu'une **entreprise ou un employeur**
- Des mesures qui ne profitent qu'à un **nombre limité de personnes** et qui ne prévoient pas de **changements structurels**. Cela concerne aussi les offres de placement professionnel.
- Des projets qui, dans l'optique de la répartition des charges, relèvent des **tâches ordinaires** des cantons ou des communes, comme par exemple les conseils individuels en matière d'orientation professionnelle et de carrière.

2. Le SRH a contacté les SRH de plusieurs communes ainsi que l'association PACTE afin d'étudier une possibilité d'obtenir une aide financière ou mettre en place une campagne commune sur la mixité en entreprise afin de répartir les frais. En aucun cas, il s'agira de créer une association, mais de travailler au travers d'une association reconnue dans le domaine.

Serge Volet - Chef de service
Ville de Vevey - Service des ressources humaines
Rue du Lac 2, Case postale, CH-1800 Vevey 2
Tel : +41 (0)21.925.34.01 - Fax : +41 (0)21.925.34.15
<mailto:serge.volet@vevey.ch> - <http://www.vevey.ch>